

Département du Jura
Arrondissement de Lons le Saunier
Nombre des Conseillers : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 14

Séance du 20 mars 2026
Sous la présidence de
Monsieur ANTHONIOZ Patrice, Maire

Convocation : le 16 mars 2026
Affichage : du

Présents : M ANTHONIOZ Patrice, M CATTENOZ Laurent, Mme CATTENOZ Myriam, M DUVAL Jean-Marc, Mme STEINMESSE Joëlle, M BARRIOD Emmanuel, Mme MULLER Madeline, M VOUGE Pierre, Mme STILLER Emilie, M BOILLOT Adrien, Mme GRAPPE Sandra, M GRAS Valentin, Mme BACHUT Nathalie, M CLERC Xavier

Absente excusée : Mme CLÉMENT Anne-Laure (pouvoir donné à M BARRIOD Emmanuel)

Secrétaire de séance : M VOUGE Pierre

ORDRE DU JOUR :

- 1 Election du Maire
- 2 Détermination du nombre d'adjoints au Maire
- 3 Election des adjoints au Maire
- 4 Lecture de la Charte de l' élu local

Délibération 2026-003

Objet : Election du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-17,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Considérant la candidature de Monsieur Patrice ANTHONIOZ

Sous la présidence de Madame Joëlle STEINMESSE, membre plus âgé du conseil municipal conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultat du premier tour de scrutin :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 1
- e) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : 14
- f) Majorité absolue : 8

A obtenu :
Monsieur Patrice ANTHONIOZ : 14

Le conseil municipal **PROCLAME** élu **Monsieur Patrice ANTHONIOZ**. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Délibération 2026-004

Objet : Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Le conseil municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-1, L.2122-2,

Vu les résultats de l'élection municipale du 15 mars 2026 au cours de laquelle 15 conseillers municipaux ont été élus conformément à l'article L2121-2 du CGCT,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints appelés à siéger,
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la création de 4 postes d'adjoints au Maire.

Délibération 2026-005

Objet : Election des adjoints au Maire

Le conseil municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-1, L.2122-2,

Vu les résultats de l'élection municipale du 15 mars 2026 au cours de laquelle 15 conseillers municipaux ont été élus conformément à l'article L2121-2 du CGCT,

Considérant que le conseil municipal a fixé à 4 le nombre d'adjoints,
Considérant la candidature d'une seule liste déposée auprès du maire avec Monsieur Xavier CLERC en tête de liste

Sous le contrôle des assesseurs désignés du bureau, Mme Madeline MULLER et Monsieur Adrien BOILLOT.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultat du premier tour de scrutin :

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d) Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
e) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	14
f) Majorité absolue	8

Ont été **PROCLAMÉS** adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Xavier CLERC (voir annexe jointe).

Annexe à la délibération 2026/005

Liste des adjoints élus lors de la séance d'installation du 20 mars 2026

Élus	Nom - Prénom
1 ^{er} adjoint au maire	Monsieur CLERC Xavier
2 ^{ème} adjointe au maire	Madame MULLER Madeline
3 ^{ème} adjoint au maire	Monsieur CATTENOZ Laurent
4 ^{ème} adjointe au maire	Madame Joëlle STEINMESSE

Approbation de la séance du 20 mars 2026

Délibération 2026/003 : Election du Maire ; Délibération 2026/004 : Détermination du nombre des adjoints au Maire ; Délibération 2026/005 : Election des adjoints au Maire

	Signatures Délibérations N° 2026/003 à 005
M. ANTHONIOZ Patrice, Maire	
M CLERC Xavier, 1 ^{er} adjoint	
Mme MULLER Madeline 2 ^{ème} adjointe	
M. CATTENOZ Laurent 3 ^{ème} adjoint	
Mme STEINMESSE Joëlle 4 ^{ème} adjointe	
Mme CATTENOZ Myriam	
M DUVAL Jean-Marc	
M BARRIOD Emmanuel	
Mme CLÉMENT Anne-Laure	Absente excusée (pouvoir à BARRIOD Emmanuel)
M VOUGE Pierre	
Mme STILLER Emilie	
M BOILLOT Adrien	
Mme GRAPPE Sandra	
M GRAS Valentin	
Mme BACHUT Nathalie	